

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 305
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

STRATÉGIES
ÉCONOMIQUES



PROGRAMME 305
Stratégies économiques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 305 : Stratégies économiques

Le programme 305 « stratégies économiques » porte les moyens de la direction générale du Trésor (DG Trésor), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, regroupées sur le programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* ».

Placée sous l'autorité du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), la DG Trésor est chargée de l'analyse économique et du conseil du gouvernement dans l'élaboration et la conduite de la politique économique, commerciale et financière au plan national, européen et international. Elle a pour objectif de favoriser la croissance durable et équilibrée de l'économie française, le plein emploi et le redressement de la trajectoire des finances publiques.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des actions en faveur de la relance de l'économie française, via les actions visant à soutenir l'activité des entreprises françaises et à favoriser le retour au plein emploi, dans un contexte post crise sanitaire et de guerre en Ukraine.

Au niveau européen, l'année 2022 a été marquée par la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), coordonnée au sein des ministères économiques et financiers par la DG Trésor et qui a donné lieu à l'organisation de très nombreux évènements ministériels.

La DG Trésor a poursuivi en 2022 la mise en œuvre des mesures du plan de relance dans ses multiples dimensions (accélération de la transition énergétique, modernisation de l'appareil productif en termes de numérisation et d'innovation, renforcement du soutien à l'export afin de permettre aux entreprises françaises de reconquérir des parts de marchés à l'international). La DG Trésor a également contribué à la mise en œuvre des mesures prévues dans la mission budgétaire « *Plan de relance* », en particulier dans le cadre du programme 363 « *Compétitivité* ».

La DG Trésor a été fortement mobilisée dans le cadre de la réponse économique, commerciale et financière à la guerre en Ukraine, en particulier s'agissant de la définition et la mise en œuvre des sanctions économiques à l'encontre de la Russie, à l'analyse des conséquences macroéconomiques et sectorielles de la guerre, notamment dans le domaine de l'énergie, au suivi des chaînes de valeur et au pilotage des relations économiques bilatérales avec les pays de la zone. Le nouveau prêt garanti par l'État (PGE) Résilience a été mis en place pour soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine. Initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2022, le PGE Résilience a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023¹.

Sur le plan international, la DG Trésor a poursuivi son activité au sein des instances financières internationales (réunions annuelles du FMI, de la Banque mondiale ou des banques multilatérales de développement) et élaboré les positions françaises en matière économique et financière en vue des réunions et sommets des G7 et G20. Elle a activement participé à la conférence des nations unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh (COP27).

Les services économiques de la DG Trésor à l'étranger ont poursuivi en 2022 leur travail en soutien de l'économie et des entreprises françaises dans le cadre de la gestion de sortie de crise covid ou de la guerre en Ukraine.

Enfin, la DG Trésor a poursuivi ses activités en matière de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État via l'AFT, de tutelle des opérateurs (AFD, Business France, BPI, ...), de suivi des politiques publiques et engagements en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, de recherche d'une fiscalité internationale juste

et efficace, de renforcement de la lutte contre la criminalité financière, y compris la cybercriminalité et le terrorisme, de soutien aux pays à faibles revenus et à la réduction des inégalités et enfin de soutien à l'internationalisation des entreprises.

¹ Le PGE mis en place pour aider les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie du Covid-19 a quant à lui pris fin le 30 juin 2022.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

OBJECTIF 2 : Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR 2.1 : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

INDICATEUR 2.2 : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

OBJECTIF 3 : Assurer un traitement efficace du surendettement

INDICATEUR 3.1 : Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

INDICATEUR 3.2 : Efficacité du traitement des dossiers de surendettement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR

1.1 – Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Croissance du PIB						
Réalisation	%	-8,0	7,0 (1ère estimation T4, janvier 2022)	INSEE - deuxième estimation T4, février 2023	2,6	INSEE (05/2024)
Prévision de croissance du Gouvernement	%	-10 (RESF 2021, 10/2020)	6,0 (RESF 2022, 10/2021)	4,0 (PSTAB 2021)	4,0 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	-1,8	-1,0	Non déterminé	1,4	Non déterminé
Prévision de croissance des instituts de conjoncture	%	-9,5 (Consensus forecasts, 09/2020)	6,1 (Consensus Forecasts, 09/2021)	3,9 (Consensus Forecasts 04/2021)	3,8 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	-1,3	-0,9	Non déterminé	1,2	Non déterminé
Inflation						
Réalisation	%	0,5	1,6	INSEE 01/2023	5,2 (provisoire)	INSEE (01/2024)
Prévision d'inflation du Gouvernement	%	0,5 (RESF 2021, 10/2020)	1,5 (RESF 2022, 10/2021)	0,8 (PSTAB 2021)	1,5 (RESF 2022, 10/2021)	Non déterminé
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	0,0	-0,1	Non déterminé	-3,7	Non déterminé
Prévision d'inflation des instituts de conjoncture	%	0,5 (Consensus forecasts, 09/2020)	1,6 (Consensus Forecasts, 09/2021)	1,1 (Consensus Forecasts 04/2021)	1,5 (RESF 2022, 09/2020)	Non déterminé
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	0,0	0,0	Non déterminé	-3,7	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor et Insee.

Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF de l'année N (RESF de l'année N, octobre de l'année N-1).

Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus Forecasts, septembre de l'année N-1.

"Consensus Economics (Forecasts)" : organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays.

Mode de calcul : le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée.

INDICATEUR

1.2 – Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Montant de recettes fiscales	Md€	256,0	295,7	292,0	323,3 (exécution provisoire)	Non déterminé
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	+3,7 % (Réalisation/P LF 2021)	+6,1 % (Réalisation/P LF 2022)	Non déterminé	+10,7% (par rapport à la prévision du PLF 2022)	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor.

Mode de calcul : il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général. L'écart entre la prévision de recettes fiscales nettes et la réalisation est calculé à partir des prévisions révisées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.

Inflation

La prévision de l'inflation totale pour 2022 du Rapport Économique Social et Financier (RESF) 2022 était de +1,5 % au sens de l'IPC^[1]. Cette prévision a été révisée à +5,3 % pour 2022 dans le RESF 2023. Cet écart exceptionnel^[2] de +3,8 points entre la prévision au moment du RESF 2022 et celle du RESF 2023 est d'une ampleur similaire à celle de l'écart de prévision du Consensus des économistes (leur prévision pour 2022 a été revue de +4,0 points entre septembre 2021 et septembre 2022). Cet écart s'explique par le choc majeur induit par la guerre en Ukraine (déclenchée en février 2022) sur les prix de l'énergie, de matières premières agricoles et plus généralement les termes de l'échange ; puis de leur diffusion à l'ensemble de l'économie. L'IPC énergie participe ainsi grandement à cet écart : sa contribution à l'inflation pour 2022, prévue à +0,3 point dans le RESF 2022, a été revue à +2,0 points dans le RESF 2023. Les cours du pétrole ont en effet fortement augmenté au cours de l'année 2022^[3] (le cours du baril de Brent s'est établi à 96 € en moyenne en 2022, contre 60 € en 2021) ; le mouvement a été encore plus marqué sur les prix du gaz et de l'électricité.

À l'issue de l'estimation définitive de l'inflation de décembre, l'inflation 2022 serait de +5,2 %.

Croissance du PIB

La prévision de croissance du PIB pour 2022 du RESF 2022 était de +4,0 %. La première estimation du chiffre de croissance effective pour 2022 est de +2,6 %, disponible *via* la publication des comptes trimestriels du 4^e trimestre par l'Insee fin janvier 2023. Une estimation plus complète et détaillée sera publiée fin mai 2023 et ce chiffre sera susceptible d'être révisé jusqu'aux comptes annuels définitifs de 2022 qui seront publiés par l'Insee en mai 2025.

Cette prévision de croissance était, à l'époque de la rédaction du RESF 2022, en accord avec les organisations internationales : la Commission européenne prévoyait +3,8 %, le FMI +3,9 % et l'OCDE +4,2 %. La prévision du Consensus des économistes s'établissait à +3,8 %. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) avait alors qualifié la prévision du gouvernement de croissance de l'activité en 2022 de « plausible », après une prévision de croissance « prudente » pour 2021. Pour l'élaboration du RESF 2023, la prévision de croissance du gouvernement s'établissait à +2,7 % pour l'année 2022 et le HCFP a qualifié cette prévision de « crédible ».

La prévision du RESF 2022 apparaît aujourd'hui bien supérieure à la croissance désormais envisageable pour 2022 (+1,4 point par rapport à la première estimation), du fait de l'impact sur l'activité de la guerre en Ukraine (forte inflation importée, notamment des matières premières, rebond des tensions d'approvisionnement au premier semestre, incertitude accrue notamment). Ainsi, malgré la forte résilience de l'économie française face à la dégradation de

l'environnement international, notamment portée par le soutien public aux ménages et entreprises, le niveau d'activité en 2022 serait inférieur à celui prévu dans le RESF 2022.

[1] Indice des prix à la consommation.

[2] Depuis 2000, les prévisions d'inflation du PLF sont sans biais et les écarts de prévision sont comparables à ceux des autres organismes de prévision. Cf. « Que peut-on dire des prévisions d'inflation des projets de loi de finances ? », Trésor-Éco n° 199, mai 2017.

[3] Le prix du pétrole (principale variable d'hydrocarbure considéré dans les modèles) est conventionnellement gelé à sa dernière valeur connue lors de la prévision.

Indicateur 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales

Il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général. Pour 2022, les recettes fiscales nettes à l'issue de l'exécution budgétaire sont plus élevées (de 7,5 Md€) que prévu à la LFR n° 2 de 2022, du fait notamment de recettes supplémentaires d'impôt sur les sociétés (IS) et d'impôt sur le revenu (IR).

OBJECTIF

2 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR

2.1 – Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France au FMI	%	Non déterminé	99	93	97	100

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le taux de réponse des services économiques aux demandes des administrateurs des institutions financières internationales illustre la réactivité et l'expertise du réseau à l'étranger de la DG Trésor.

Un taux supérieur à 90 % est considéré comme satisfaisant.

Sources des données : DG Trésor

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de projets effectifs d'instructions réalisées par les services économiques en réponse à ces demandes et validés par les bureaux compétents en administration centrale sur l'année N-1.

Dénominateur : nombre de demandes d'avis adressées par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France sur l'année N-1.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

INDICATEUR

2.2 – Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques	%	Non déterminé	88	75	82	90

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

L'indicateur est élaboré sur la base des informations recueillies à travers l'envoi d'un questionnaire de satisfaction sur le rôle des chefs de services économiques aux présidents des comités des conseillers du commerce extérieur de la France relevant de la circonscription du service économique.

Un taux supérieur ou égal à 70 % sera considéré comme satisfaisant.

Source des données : DG Trésor.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de réponses très satisfaisantes ou satisfaisantes.

Dénominateur : nombre de questionnaires retournés.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI).

Cet indicateur, mis en place à compter de 2021, reflète l'expertise du réseau des services économiques au plan macroéconomique et financier, son effort d'analyse et son implication dans les travaux du bureau de l'administrateur auprès du FMI et de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE. Il met en regard les demandes de projets d'instructions sur les rapports « Article IV » du FMI et EDR (Économic and Development Review) de l'OCDE et les réponses apportées par les services économiques.

Le taux de réponse pour 2022 est de 97 % ce qui illustre une forte mobilisation pour contribuer à l'analyse de la situation économique et financière mondiale. La cible de 93 % est donc dépassée, même si le résultat est légèrement en retrait par rapport à celui de 2021 (99 %).

Indicateur 2.2 : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques.

Cet indicateur, également mis en place à compter de 2021, évalue la qualité de l'animation de la communauté d'affaires française à l'étranger via un questionnaire de satisfaction, transmis chaque fin d'année aux Présidents des Comités des Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF), composé notamment de données factuelles sur le nombre de réunions CCEF organisées dans l'année considérée et sur la transmission régulière à la communauté d'affaires française du pays de résidence d'informations économiques et financières pertinentes.

L'analyse des réponses au questionnaire montre un taux de satisfaction de 82 %, ce qui reflète une animation de la communauté d'affaires locale jugée par cette dernière plus que satisfaisante. La prévision de 75 % est donc dépassée même si le résultat est légèrement en retrait par rapport à celui de 2021 (88 %).

OBJECTIF**3 – Assurer un traitement efficace du surendettement****INDICATEUR****3.1 – Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	4,03	3,6	4,5	4,5	4,5

Commentaires techniques

Source des données : Banque de France (BdF).

Le délai moyen de traitement sur l'ensemble de la procédure mesure le temps moyen mis pour traiter l'ensemble des dossiers, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction. Celle-ci peut se conclure par différentes décisions (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées) qui permettent de finaliser la phase d'instruction des dossiers par la commission de surendettement. Cet indicateur décrit le délai moyen de traitement du stock de dossiers à partir d'un stock moyen et d'un flux de sortie et ne tient pas compte de la durée individuelle de traitement de chaque dossier.

Mode de calcul : la valeur indiquée correspond au rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

INDICATEUR**3.2 – Efficience du traitement des dossiers de surendettement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	1053	911	979	979	957
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	215	241	215	215	240

Commentaires techniques*** Attention : le réalisé 2020 s'est élevé à 195 (627 EATP pour 122 000 dossiers traités).**

** Le calcul du coût est en cours de finalisation. Les données ne seront pas finalisées par la Banque de France avant fin avril-début mai.

Source des données : BdF.

Mode de calcul :

- Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : le coût est calculé sur la base du rapport entre, au numérateur, le coût complet de l'activité de traitement des dossiers de surendettement et, au dénominateur, le nombre de dossiers traités.

- Nombre moyen de dossiers traités par agent : le numérateur est le nombre total de dossiers traités (nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement du dossier par la commission au cours des douze derniers mois) par an ; le dénominateur est le nombre d'équivalents annuels temps plein (EATP) affectés au traitement des dossiers de surendettement.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 3.1 :** Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure

Les importantes mesures de simplification et d'accélération de la procédure de traitement des dossiers de surendettement, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ont permis de réduire de manière significative les délais de

traitement des dossiers de surendettement, le délai moyen étant passé de 4,5 mois en 2019, 4 mois en 2020 et 3,6 mois en 2021.

En 2022, il est prévu que ce délai moyen s'établisse autour de 4,5 mois. Cette prévision d'écart s'explique par des délais particulièrement courts observés en 2020 (4 mois) et 2021 (3,6 mois) résultant de circonstances exceptionnelles : i) l'effondrement des dépôts en 2020 qui a permis aux unités d'apurer leurs stocks ; ii) la modération des dépôts depuis. Pour mémoire, dès lors qu'un débiteur entre dans la procédure de surendettement, il bénéficie de tous ses effets protecteurs, quel que soit le délai d'instruction.

Indicateur 3.2 : Efficience du traitement des dossiers de surendettement

L'activité en matière de surendettement était en baisse constante depuis 2012 et s'était accentuée en 2020 en raison de la crise sanitaire. Sur les 11 premiers mois de l'année 2022, une légère baisse des dépôts de dossiers de surendettement est observée par rapport aux 11 premiers mois de l'année 2021 (-6,9 %). Par rapport aux premiers mois de l'année 2019, la baisse s'élève à 21,6 %.

Les indicateurs de performance communiqués par la Banque de France permettent de mesurer le coût moyen d'un dossier et la productivité appréciée par rapport au nombre de dossiers traités par agent.

En l'état actuel des estimations, le coût moyen d'un dossier en 2022 est en hausse (979 €) par rapport au coût observé en 2021 (911 €), tout en restant inférieur au coût observé en 2020 (1 053 €).

Quant à la productivité, après le rebond observé en 2021 en lien avec la croissance entre 2020 et 2021 du nombre de dossiers déposés, elle est attendue à 215 dossiers par agent, soit le niveau de 2020, en lien cette fois-ci avec la baisse du nombre de dossiers déposés entre 2021 et 2022.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	70 004 863 69 405 484	261 600 000 258 124 494	13 200	1 100 000 2 730 303	332 704 863 330 273 480	334 204 863
02 – Développement international de l'économie française	59 720 519 59 753 884	5 100 000 5 151 765	98 632		64 820 519 65 004 281	64 820 519
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		200 000 557 236		19 002 180 24 368 393	19 202 180 24 925 629	19 202 180
Total des AE prévues en LFI	129 725 382	266 900 000	0	20 102 180	416 727 562	418 227 562
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 537 392 (hors titre 2)		+1 537 392	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 246 671	+14 975 666 (hors titre 2)			+16 222 337	
Total des AE ouvertes	130 972 053	303 515 238 (hors titre 2)			434 487 291	
Total des AE consommées	129 159 367	263 833 494	111 832	27 098 696	420 203 390	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	70 004 863 69 405 484	261 600 000 252 816 520	8 400	1 675 000 3 407 303	333 279 863 325 637 707	334 779 863
02 – Développement international de l'économie française	59 720 519 59 753 884	5 100 000 5 252 369	67 582		64 820 519 65 073 835	64 820 519
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		200 000 656 474		19 045 744 18 346 522	19 245 744 19 002 996	19 245 744
Total des CP prévus en LFI	129 725 382	266 900 000	0	20 720 744	417 346 126	418 846 126
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 537 392 (hors titre 2)		+1 537 392	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 246 671	+1 190 134 (hors titre 2)			+2 436 805	
Total des CP ouverts	130 972 053	290 348 270 (hors titre 2)			421 320 323	
Total des CP consommés	129 159 367	258 725 363	75 982	21 753 825	409 714 537	

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 304 716 68 984 849	259 588 542 260 211 854		7 110 000 1 417 063	334 003 258	335 503 258 330 613 766
02 – Développement international de l'économie française	60 295 090 58 029 816	5 192 500 4 960 669		35 143	65 487 590	65 487 590 63 025 628
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		300 000 1 005 934		17 202 180 48 244 367	17 502 180	17 502 180 49 250 300
Total des AE prévues en LFI	127 599 806	265 081 042	0	24 312 180	416 993 028	418 493 028
Total des AE consommées	127 014 665	266 178 457	35 143	49 661 430		442 889 695

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP	
							Prévision LFI 2021
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	67 304 716 68 984 849	259 588 542 257 321 018		81 426	7 685 000 1 843 051	334 578 258	336 078 258 328 230 344
02 – Développement international de l'économie française	60 295 090 58 029 816	5 192 500 4 856 349		35 673	65 487 590	65 487 590 62 921 837	
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		300 000 673 544		17 245 744 47 432 761	17 545 744	17 545 744 48 106 306	
Total des CP prévus en LFI	127 599 806	265 081 042	0	24 930 744	417 611 592	419 111 592	
Total des CP consommés	127 014 665	262 850 910	117 099	49 275 812		439 258 486	

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	127 014 665	129 725 382	129 159 367	127 014 665	129 725 382	129 159 367
Rémunérations d'activité	94 842 400	96 285 109	97 220 794	94 842 400	96 285 109	97 220 794
Cotisations et contributions sociales	31 407 099	32 601 274	31 259 711	31 407 099	32 601 274	31 259 711
Prestations sociales et allocations diverses	765 166	838 999	678 863	765 166	838 999	678 863
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	266 178 457	266 900 000	263 833 494	262 850 910	266 900 000	258 725 363

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	266 178 457	266 900 000	263 833 494	262 850 910	266 900 000	258 725 363
Titre 5 – Dépenses d'investissement	35 143	0	111 832	117 099	0	75 982
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	35 143	0	98 632	35 673	0	67 582
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	13 200	81 426	0	8 400
Titre 6 – Dépenses d'intervention	49 661 430	20 102 180	27 098 696	49 275 812	20 720 744	21 753 825
Transferts aux entreprises	29 442 647	19 002 180	573 048	29 285 203	19 620 744	733 048
Transferts aux autres collectivités	20 218 783	1 100 000	26 525 649	19 990 610	1 100 000	21 020 777
Total hors FdC et AdP		416 727 562			417 346 126	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 246 671			+1 246 671	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+16 513 058			+2 727 526	
Total*	442 889 695	434 487 291	420 203 390	439 258 486	421 320 323	409 714 537

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 324 866	1 500 000	1 537 392	1 324 866	1 500 000	1 537 392
Total	1 324 866	1 500 000	1 537 392	1 324 866	1 500 000	1 537 392

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		42 100		42 100				
03/2022		50 700		50 700				
04/2022		245 042		245 042				
05/2022		4 421		4 421				
10/2022		856 771		856 771				
11/2022		188 359		188 359				
12/2022		150 000		150 000				

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		1 537 392		1 537 392				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	4 900		4 900					
06/12/2022	794 725		794 725					
Total	799 625		799 625					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		2 361 730		2 416 208				
Total		2 361 730		2 416 208				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		15 588 103		11 043 620				
Total		15 588 103		11 043 620				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						6 407 751		6 407 751
Total						6 407 751		6 407 751

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		750 000		750 000				
Total		750 000		750 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	271 164		271 164			183 734		183 734
05/12/2022	175 882		175 882					
Total	447 046		447 046			183 734		183 734

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		6 407 751		6 407 751				
01/12/2022						3 540 433		12 835 960
Total		6 407 751		6 407 751		3 540 433		12 835 960

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 246 671	26 644 976	1 246 671	22 154 971		10 131 918		19 427 445

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
230411 Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : 1 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	38	nc	47
530102 Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020 et 1039</i>	nc	nc	nc
Total	38		47

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI</i> Consommation						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	70 004 863 69 405 484	262 700 000 260 867 997	334 204 863 330 273 480	70 004 863 69 405 484	263 275 000 256 232 223	334 779 863 325 637 707
02 – Développement international de l'économie française	59 720 519 59 753 884	5 100 000 5 250 397	64 820 519 65 004 281	59 720 519 59 753 884	5 100 000 5 319 951	64 820 519 65 073 835
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		19 202 180 24 925 629	19 202 180 24 925 629		19 245 744 19 002 996	19 245 744 19 002 996
Total des crédits prévus en LFI *	129 725 382	287 002 180	416 727 562	129 725 382	287 620 744	417 346 126
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 246 671	+16 513 058	+17 759 729	+1 246 671	+2 727 526	+3 974 197
Total des crédits ouverts	130 972 053	303 515 238	434 487 291	130 972 053	290 348 270	421 320 323
Total des crédits consommés	129 159 367	291 044 023	420 203 390	129 159 367	280 555 170	409 714 537
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 812 686	+12 471 215	+14 283 901	+1 812 686	+9 793 100	+11 605 786

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	129 725 382	287 002 180	416 727 562	129 725 382	287 620 744	417 346 126
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	129 725 382	287 002 180	416 727 562	129 725 382	287 620 744	417 346 126

Les crédits du programme 305 prévus en PLF ont été concernés par le seul amendement (n° 934) du Gouvernement en 2^e lecture à l'Assemblée nationale. Une erreur matérielle a toutefois entraîné une exemption du P305 du champ de cet amendement. La compensation de cette erreur est intervenue par décret de virement du 27 juin 2022 prélevant 184 k€ en AE et CP sur le programme 305 à ce titre.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est à signaler en 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 305 (P305) n'a fait l'objet d'aucun abondement au titre de la mise en œuvre en 2022 de la réforme de revalorisation de la haute fonction publique et de la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 de la valeur du point de la fonction publique.

Les crédits ouverts en LFI 2022 sur le P305 ont toutefois été modifiés par les mouvements suivants :

- un virement de crédits (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 ; point IV.5 du rapport) de titre 2 (T2) d'un montant de 170 000 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de l'attribution à la DG Trésor de deux emplois provenant du P218 au bénéfice de l'Agence des participations de l'État (APE) ;
- un virement de crédits (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 ; point IV.6 du rapport) T2 d'un montant de 101 164 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la contribution de la DB à la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) via le détachement d'un agent de la DB dans le corps des attachés économiques ;
- un virement de crédits (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 ; point IV.13 du rapport) hors titre 2 (HT2) d'un montant de 183 734 € en AE et CP à destination du programme 343 « Plan France Très haut débit » de la mission « Économie » en compensation d'une erreur matérielle dans la rédaction de l'amendement n° 934 du Gouvernement au PLF 2022 ;
- un transfert de crédits (décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 ; point XI.43 du rapport) HT2 d'un montant de 750 000 € en AE et CP en provenance du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », destiné au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la société « Avenir Stade de France », suite à la reprise du suivi du marché par la DG Trésor ;
- l'annulation d'un engagement juridique (EJ) de 2021 d'un montant de 1 000 000 € en AE (et 0 € en CP) relevant de l'action 04 du programme 305 ;
- un arrêté de répartition T2 (article 11 de la LOLF) du 25 octobre 2022 finançant pour un montant de 4900 € une « prime inflation » au titre de 2022 ;
- un virement de crédits (décret n° 2022-1517 du 05 décembre 2022 ; point IV.2 du rapport) T2 d'un montant de 175 882 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la prise en charge de la paye dès le 1^{er} septembre 2022 des 5 agents de la mission « Plan national de Relance et de Résilience » (PNRR) désormais rattachée au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) ;
- un arrêté de répartition T2 (article 11 de la LOLF) du 06 décembre 2022 destiné au financement de la sécurisation de la fin de gestion de la direction générale du Trésor en dépenses de personnel (T2) de type « hors CAS Pensions » à hauteur de 794 725 € en AE et en CP ;
- un décret d'avance (n° 2022-512 du 7 avril 2022) et les deux LFR (loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2021 (LFR 1) et loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR 2)) qui ont tous trois procédé à des variations de crédits du P305 (uniquement en HT2), pour un montant final total de -3 540 433 € en AE et -12 835 960 € en CP.

Aucune attribution de produits n'a été constaté en 2022. Les rattachements au fonds de concours (FdC) n° 1-2-00508 mis à disposition de l'Autorité des normes comptables (ANC) se sont élevés à 1 537 392 € (en AE-CP); il n'y a aucun rattachement en 2022 au FdC n° 1-2-00230 ouvert pour contributions diverses en faveur du développement de l'économie sociale et inclusive.

Par ailleurs, les crédits ouverts en 2022 ont été abondés par des reports d'un montant de 15,59 M€ en AE et de 11,04 M€ en CP pour les crédits généraux (arrêté du 17 mars 2022) et de 2,36 M€ en AE et 2,42 M€ en CP pour le FdC ANC (arrêté du 1^{er} février 2022), le FdC « Développement de l'économie sociale et inclusive » n'ayant fait l'objet d'aucun report.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les montants rattachés en 2022 au fonds de concours n° 1-2-00508 ouvert pour l'Autorité des normes comptables (ANC) sur le programme 305 se sont élevés à 1,5 M€.

Le montant des crédits reportés de 2021 sur 2022 par arrêté du 1^{er} février 2022 était de 2,36 M€ en AE et 2,42 M€ en CP.

Les dépenses imputées durant l'année 2022 sur ce fonds de concours se sont élevées (à la date du 6 janvier 2023) à 1,54 M€ en AE et 1,54 M€ en CP.

Le fonds de concours n° 1-2-00230 ouvert pour contributions diverses en faveur du développement de l'économie sociale et inclusive (relevant antérieurement de l'action 14 du programme 159 et transféré sur le programme 305 n'a fait l'objet d'aucune imputation en 2022.

Aucune attribution de produits n'a été constatée en 2022.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	648 627	7 000 087	7 648 714	648 627	7 831 175	8 479 802
Surgels	0	6 407 751	6 407 751	0	6 407 751	6 407 751
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-6 407 751	-6 407 751	0	-6 407 751	-6 407 751
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	648 627	7 000 087	7 648 714	648 627	7 831 175	8 479 802

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale (excluant la rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État) de 7,65 M€ en AE et de 7,67 M€ en CP, dont 7,00 M€ en AE et 7,02 M€ en CP pour les crédits hors titre 2 et 0,65 M€ (en AE et CP) pour les crédits de titre 2.

Une mise en réserve complémentaire de 0,81 M€ (en CP du HT2 uniquement) a été appliquée sur le programme 305, aboutissant en mars 2022 à un montant total de réserve sur les crédits HT2 de 7,00 M€ en AE et 7,83 M€ en CP.

En fin de gestion 2022, un dégel intégral de la réserve des crédits de T2 du programme 305 a été autorisé.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1024 – Catégorie A+	0,00	442,63	461,00	0,00	446,25	-14,75
1025 – Catégorie A	0,00	372,08	405,00	0,00	359,45	-45,55
1026 – Catégorie B	0,00	125,28	124,00	0,00	125,95	+1,95

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1027 – Catégorie C	0,00	320,05	270,00	0,00	305,00	+35,00
Total	0,00	1 260,04	1 260,00	0,00	1 236,65	-23,35

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+4,62	-1,00	+6,20	-7,20
1025 – Catégorie A	0,00	0,00	+3,30	-15,93	-5,56	-10,37
1026 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,91	+1,58	+1,21	+0,37
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-1,60	-13,45	-7,25	-6,20
Total	0,00	0,00	+5,41	-28,80	-5,40	-23,40

En LFI 2022, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 1260 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 1 236,65 ETP, dont 36,09 % de catégorie A+, 29,07 % de catégorie A, 10,18 % de catégorie B et 24,66 % de catégorie C. A périmètre identique, la structure d'emplois est stable entre 2021 et 2022.

Le taux de consommation du plafond par rapport à la LFI 2022 se situe à 98,15 %.

Par ailleurs, des corrections techniques sont appliquées à hauteur de 5 ETPT pour tenir compte principalement de la traduction en ETPT des mouvements suivants réalisés en gestion 2022 :

- deux emplois de catégorie A+ (destinés à l'Agence des participations de l'État) font l'objet d'un virement du programme 218 vers le programme 305 (DG Trésor) à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un montant annuel d'environ 170 000 € (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 - point IV.5 du rapport) ;
- un emploi de catégorie A pour le détachement d'un agent de la Direction du budget à la présentation parlementaire de Bruxelles dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne fait l'objet d'un virement du programme 218 vers le programme 305 (DG Trésor) à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un montant de 101 164 € (décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 - point IV.6 du rapport) ;
- cinq emplois (4 de catégorie A+ et 1 de catégorie C) destinés au financement de la mission Plan national de Relance et de Résilience (PNRR) font l'objet d'un virement du programme 218 vers le programme 305 (DG Trésor) à compter du 1^{er} septembre 2022 pour un montant annuel d'environ 527 647 € (décret n° 2022-1517 du 05 décembre 2022 - point IV.2 du rapport), soit 1,67 ETPT en tiers d'année et 175 882 €.

L'évolution entre 2021 et 2022 s'explique par les fortes difficultés de recrutement sur les métiers en tension du Trésor, conduisant à des vacances de postes importantes et ainsi à une moindre consommation d'ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	136,50	4,00	137,00	8,37	+0,50	+3,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1025 – Catégorie A	119,00	8,00	7,44	113,10	56,00	8,25	-5,90	+2,00
1026 – Catégorie B	21,80	7,00	7,94	20,20	9,00	7,32	-1,60	-5,00
1027 – Catégorie C	90,50	9,00	6,49	80,80	76,00	6,63	-9,70	-23,00
Total	367,80	28,00		351,10	211,00		-16,70	-23,00

Le nombre de mouvements s'est élevé en 2021 à 368 sorties (pour 338 prévues en PLF 2022) et 351 entrées (pour 315 prévues), soit un schéma d'emplois réalisé à hauteur de -17 ETP pour -23 prévus en LFI correspondant à un arbitrage ministériel (atténuation de 6 ETP du schéma d'emploi initial) obtenu en gestion au regard de la charge d'activité de la direction depuis la crise en Ukraine.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-28 ETP) est supérieur à la prévision du PLF 2022 (-29 ETP). Les autres sorties comportent 201 départs au titre des démissions d'agents contractuels ou de fins de contrat non suivies d'un renouvellement, et 133 départs au titre de la mobilité.

Les primo-recrutements (211 ETP pour 171 prévus en PLF) ont essentiellement concerné des agents de catégorie C (76 ETP, dont 72 agents de droit local et des volontaires internationaux en administration et 4 contrats saisonniers), des agents de catégorie A+ (70 ETP dont 64 recrutements concernent des agents contractuels et 6 sont des sorties d'école), et des agents de catégorie A (56 ETP dont 48 recrutements concernent des agents contractuels et 8 sont des sorties d'école).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Services régionaux	16,00	14,95	0,00	0,00	0,00	-4,66	-1,83	-2,83
Services à l'étranger	482,00	489,26	0,00	0,00	+10,52	-6,25	-3,50	-2,75
Autres	4,00	4,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 260,00	1 236,65	0,00	0,00	+5,41	-28,80	-5,40	-23,40

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-10,00	738,86
Services régionaux	-3,00	12,70
Services à l'étranger	-10,00	489,25

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Autres	0,00	5,00
Total	-23,00	1 245,81

La ligne « autres » recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE, sise à Paris.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	758,00	727,36
02 – Développement international de l'économie française	502,00	509,29
Total	1 260,00	1 236,65
Transferts en gestion		0,00

En 2022, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 236,65 ETPT, dont :

- 727 ETPT pour l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » (soit 59,6 % de l'ensemble de la consommation d' ETPT du programme) ;
- 509 ETPT pour l'action 2 « Développement international de l'économie française » (soit 40,4 %).

L'action 4 ne consomme ni emplois, ni masse salariale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
11,00	0,16	0,00

Sur l'année scolaire 2021/2022, 11 apprentis étaient présents à la DG Trésor pour une dépense de masse salariale de 154 492,33 € :

- de septembre 2021 à décembre 2021 : 11 apprentis (50 232 € en masse salariale) ;
- de janvier 2022 à août 2022 : 11 apprentis (104 026 € en masse salariale).

Enfin de septembre 2022 à décembre 2022 (année scolaire 2021/2022), 3 apprentis étaient présents pour une dépense de masse salariale de 6 208 €.

Pour l'année civile 2022, la masse salariale des apprentis est donc de 110 234 euros. Les principales filières d'emplois sont l'informatique, les ressources humaines et l'économie.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés

Effectifs gérés inclus

				dans le plafond d'emplois	
(ETP ou effectifs physiques)				511	
Effectifs gérants			13,8	2,7 %	
administrant et gérant			8,8	1,7 %	
organisant la formation			1	0,2 %	
consacrés aux conditions de travail			0	0,0 %	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences			4	0,8 %	

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

Outre les agents de corps directionnel (attachés économiques (1) : décret n° 97-511 du 21 mai 1997), les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional de la DG Trésor assurent la gestion ou apportent un soutien à la gestion des ressources humaines de proximité (temps de travail, sécurité au travail, congés, formation, ...) pour :

- les agents du corps directionnel affectés à l'administration centrale du Trésor et dans les autres administrations, en disponibilité ou en congé parental ;
- les agents du corps des administrateurs de l'État affectés dans le réseau ;
- les agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- les volontaires internationaux en administration (VIA) et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international de la DG Trésor.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
351	160	9	106
56 %	26 %	1 %	17 %

(1) : Les agents relevant du corps des conseillers économiques ont été reclassés dans celui des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2022 par décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	94 842 400	96 285 109	97 220 794
Cotisations et contributions sociales	31 407 099	32 601 274	31 259 711
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	20 447 196	21 152 839	19 964 266
– Civils (y.c. ATI)	20 085 820	20 797 003	19 571 150
– Militaires	361 376	355 836	393 116
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	10 959 902	11 448 435	11 295 444

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Prestations sociales et allocations diverses	765 166	838 999	678 863
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	127 014 665	129 725 382	129 159 367
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	106 567 468	108 572 543	109 195 101
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2022, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est supérieure (+2,47 %) à celle de 2021, et au montant initialement prévue en LFI. Cette augmentation résulte notamment d'une hausse des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) au titre du change-prix.

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) imputé sur le programme 305 en 2022 s'est élevé à 221 044 € et a été versée à 40 agents bénéficiaires : ce montant, moins élevé qu'en 2021 suite à des difficultés techniques, sera rattrapé en gestion sur 2023.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	105,61
Exécution 2021 hors CAS Pensions	106,57
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,96
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,33
– Mesures de restructuration	0,00
– Autres dépenses de masse salariale	-0,61
Impact du schéma d'emplois	-2,11
EAP schéma d'emplois 2021	-0,50
Schéma d'emplois 2022	-1,61
Mesures catégorielles	1,04
Mesures générales	0,98
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	0,95
Mesures bas salaires	
GVT solde	-1,29
GVT positif	1,35
GVT négatif	-2,64
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,24
Indemnisation des jours de CET	0,49
Mesures de restructurations	0,15
Autres rebasages	0,61
Autres variations des dépenses de personnel	3,72
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,08
Autres variations	3,80
Total	109,20

L'exécution 2022 des crédits du titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 109,20 M€, soit +0,63 M€ par rapport à la LFI (108,57 M€). Cette légère sur-exécution s'explique principalement :

- pour -0,67 M€, une exécution 2021 (106,57 M€) inférieure à la prévision d'exécution 2021 (107,24 M€) utilisée lors de la construction du PLF 2022 ;

- pour -1,80 M€, un impact négatif du schéma d'emplois supérieur (-2,11 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2022 (-0,31 M€) ;
- pour +0,63 M€, un impact positif plus important des mesures catégorielles (+1,04 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2022 (+0,41 M€) ;
- pour +0,98 M€, un impact significatif des mesures générales (dont 0,95 M€ d'augmentation de la valeur du point indiciaire de la fonction publique, non prévisible) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2022 (0 €) ;
- pour -2,12 M€, un GVT solde plus important (-1,29 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2022 (+0,83 M€)
- pour +0,39 M€, un solde « Rebasage-Débasage » (0,28 M€) supérieur à celui anticipé lors de la construction du PLF 2022 (-0,11 M€) ;
- pour +3,20 M€, des autres variations de dépenses de personnel (3,72 M€) plus importantes que lors du PLF 2022 (0,52 M€), lié principalement à la variation de l'IRE.

La ligne « Autres » (-0,61 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (-1,28 M€), des rétablissements de crédits (+0,74 M€) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL (-0,08 M€).

La ligne « Autres » (+0,61 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (+0,47 M€), des rétablissements de crédits (-0,17 €) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL (+0,04 M€).

La ligne « Autres » (+3,80 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) (+2,40 M€) et le complément indemnitaire d'activité (CIA) (+0,62 M€) ainsi que divers ajustements (dont +0,09 M€ au titre de l'indemnité télétravail).

Le coût du GVT positif s'élève à +1,35 M€, soit +1,24 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -2,64 M€, soit -2,41 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est d'environ -1,29 M€, soit -1,18 % de la masse salariale.

L'écart sur le GVT négatif par rapport à la prévision en PLF 2022 provient non seulement de l'actualisation des coûts 2022 mais également des coûts sortants 2021, plus élevés que prévus, qui sont utilisés pour déterminer l'impact du schéma d'emploi de 2020 sur 2021.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 49 agents pour un coût de 34 903,60 €.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	106 595	127 944	108 965	93 660	115 306	96 006
1025 – Catégorie A	84 714	99 164	88 600	76 001	90 162	78 880
1026 – Catégorie B	50 817	52 667	55 432	43 148	46 338	49 146
1027 – Catégorie C	31 965	39 620	33 382	30 554	34 487	31 634

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2022. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors cotisations patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts moyens constatée entre la LFI 2022 et la réalisation 2022 résulte principalement de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger en fonction, notamment, de la situation administrative et du pays d'affectation des agents du réseau de la DG Trésor.

Cette variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger explique également des coûts globaux supérieurs aux coûts de sortie pour les catégories A et C.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						86 927	173 854
Revalorisation des rémunérations des contractuels A	9	A	Contractuels	07-2021	6	28 410	56 820
Revalorisation des rémunérations des contractuels A+	14	A+	Contractuels	07-2021	6	58 517	117 034
Mesures statutaires						123 546	123 546
CIGEM Attachés (GRAF du A)	2	A	Attaché d'administration de l'Etat	01-2022	12	6 554	6 554
Reclassement des conseillers économiques dans le corps des administrateurs de l'Etat (Centrale)	87	A+	Administrateurs de l'Etat	01-2022	12	38 386	38 386
Reclassement des conseillers économiques dans le corps des administrateurs de l'Etat (Réseau)	99	A+	Administrateurs de l'Etat	01-2022	12	78 606	78 606
Mesures indemnitaires						829 191	829 191
Revalorisation des rémunérations des contractuels A	9	A	Contractuels	01-2022	12	53 663	53 663
Revalorisation des rémunérations des contractuels A+	14	A+	Contractuels	01-2022	12	163 011	163 011
Réforme de la Haute fonction publique : barème indemnitaire revalorisé des administrateurs de l'Etat	87	A+	Administrateurs de l'Etat	01-2022	12	400 000	400 000
Part variable des contractuels A+ et A	180	A+ et A	Contractuels	01-2022	12	212 517	212 517
Total						1 039 664	1 126 591

Les mesures catégorielles réalisées en 2022 s'élèvent à 1,04 M€, hors CAS « Pensions », soit une exécution supérieure de 0,63 M€ (+150 %) par rapport à la prévision de 0,41 M€ inscrite en LFI 2022, qui s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures suivantes, qui n'étaient pas connues au moment de la rédaction du PAP 2022 :

- le reclassement des conseillers économiques dans le corps des administrateurs d'État pour un montant de 0,12 M€. La mesure prévue en PAP 2022 pour la réforme du statut du corps des conseillers économique d'un montant de 0,03 M€ a donc été abandonnée ;
- la revalorisation du barème indemnitaire des administrateurs d'État dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique pour un montant de 0,4 M€ ;
- la généralisation des parts variables pour les agents contractuels A+ et A d'administration centrale pour un montant de 0,15 M€.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) sont portées par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE de ce programme dont le responsable est la secrétaire générale des ministères économiques et financiers.

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 303 515 238	CP ouverts en 2022 * (P1) 290 348 270
AE engagées en 2022 (E2) 291 044 023	CP consommés en 2022 (P2) 280 555 170
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 4 136 895
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 12 471 215	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 276 418 275

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 20 868 742				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 20 868 742	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 4 136 895	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 16 731 847
AE engagées en 2022 (E2) 291 044 023	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 276 418 275	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 14 625 748
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 31 357 595
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 8 949 210
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 22 408 385

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP nécessaires à compter de 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 correspond notamment :

- pour 12,6 M€ à des engagements au titre de l'ESSR, dont 4,3 M€ pour 6 contrats à impact (CI) qui doivent faire l'objet de paiements échelonnés de 2022 à 2026 ;
- pour 11,2, à divers engagements de l'agence des participations de l'État (APE) qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements dès 2022;
- pour 2,95 M€ à des organismes de recherche et d'études en économie dont
 - 2,85 à la participation de l'État aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris-La Défense, qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€) et n'a été couverte à fin 2021 qu'à hauteur de 4,15 M€ (2,5 M€ en 2019, 0,5 M€ en 2020 et 0,575 M€ en 2021 et en 2022), le reste des paiements devant s'étaler jusqu'en 2027 ;
 - 0,1 M€, au dernier tiers de la subvention au « Centre for economic policy research » (CEPR) engagée en 2021 pour 0,3 M€ d'AE et 0,1 M€ de CP, le second tiers des CP ayant été versé en 2022
- pour 2,7 M€ pour les engagements de l'administration centrale (y compris AFT, CIRI) à des marchés en cours (commissaires aux comptes, mises à disposition non encore remboursées, commandes de fin de gestion payées dès le début 2023, diverses factures parvenues en fin d'année 2022, etc) ainsi que des engagements relatif au dossier d'examen du renouvellement de la concession du Stade de France (qui expire en 2025).

Justification par action

ACTION

01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	70 004 863	264 200 000	334 204 863	70 004 863	264 775 000	334 779 863
	69 405 484	260 867 997	330 273 480	69 405 484	256 232 223	325 637 707

L'action 01 poursuit quatre finalités principales :

- l'élaboration des prévisions économiques et le conseil sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel ;
- la régulation du financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
- les négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales et l'aide au développement ;
- le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

Les dépenses afférentes à cette action sont des dépenses de l'administration centrale de la DG Trésor, mais aussi de l'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie et la dette de l'État, de l'Agence des participations de l'État (APE), qui veille aux intérêts de l'État actionnaire, de l'Autorité des normes comptables (ANC), qui est chargée de définir les normes de la comptabilité privée, et de la Mission d'appui au financement des infrastructures (FIN INFRA), qui fournit une expertise juridique et financière sur les projets d'investissement dans les infrastructures d'intérêt général, notamment de ceux nécessitant la mise en place de financements privés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	70 004 863	69 405 484	70 004 863	69 405 484
Rémunérations d'activité	46 030 955	46 829 822	46 030 955	46 829 822
Cotisations et contributions sociales	23 231 361	21 985 055	23 231 361	21 985 055
Prestations sociales et allocations diverses	742 547	590 607	742 547	590 607
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	263 100 000	258 124 494	263 100 000	252 816 520
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	263 100 000	258 124 494	263 100 000	252 816 520
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 200		8 400
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		13 200		8 400
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	2 730 303	1 675 000	3 407 303
Transferts aux entreprises			575 000	
Transferts aux autres collectivités	1 100 000	2 730 303	1 100 000	3 407 303

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	334 204 863	330 273 480	334 779 863	325 637 707

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement

Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France et les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (244,1 M€ en AE et en CP)

1°) Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (217,6 M€ en AE et en CP)

Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère la Banque de France pour les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les huit conventions techniques signées dans ce cadre concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques, l'appui à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, les adjudications de valeurs du Trésor, le droit au compte et, enfin, le secrétariat du Comité consultatif du secteur financier.

Le contrat de performance signé le 1^{er} octobre 2021 entre l'État et la Banque de France, complété par un avenant financier du 5 septembre 2022, prévoit la fixation d'un objectif annuel de rémunération convenu entre les parties sur la période 2022-2024. La rémunération versée à la Banque de France s'est établie à 217,6 M€ en 2022. Les coûts afférents s'inscrivent dans une trajectoire baissière favorisée par la diminution tendancielle du nombre de dossiers de surendettement, mais aussi par les réformes engagées depuis plusieurs années par la Banque de France et le Gouvernement. Ainsi, la modernisation du traitement du surendettement a permis de réduire encore les effectifs affectés à cette mission et d'accroître significativement leur productivité (de 204 dossiers par agent en 2019 à 215 en 2022). Cette modernisation repose notamment sur le déploiement de nouveaux outils informatiques, ainsi que sur les mesures législatives de simplification et d'accélération de la procédure issues des lois n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II), et n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, qui produisent désormais leur plein effet.

2°) Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (26,5 M€ en AE et en CP)

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) sont chargés, chacun dans sa zone d'intervention, d'exercer des missions d'intérêt général qui leur sont confiées par l'État. Les contrats de performance signés avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 721-7 (pour l'IEDOM) et L. 721-5 et suivants (pour l'IEOM) du Code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accrédités domiens du Trésor.

Dans les collectivités du Pacifique, les prestations fournies par l'IEOM pour le compte de l'État, sont les suivantes : l'émission monétaire et l'entretien de la circulation fiduciaire ; la mise en œuvre de la politique et la définition des instruments nécessaires à sa mise en œuvre ; contribuer à la stabilité financière de la zone et à la gestion du FICOM ; assurer la tenue des comptes de l'État ; l'établissement de la balance des paiements ; participer à l'inclusion bancaire grâce à l'observatoire des tarifs bancaires, l'exercice du droit aux fichiers réglementaires (dont le fichier central des chèques, FCC) et, dans les îles de Wallis-et-Futuna, la tenue du secrétariat de surendettement.

Les contrats de performance ont été signés le 16 février 2022 avec l'IEOM et le 5 mai 2022 avec l'IEDOM. Ils ont été complétés par des avenants précisant le montant de la rémunération au titre de l'année 2022 le 25 octobre 2022.

En 2022, les crédits consommés s'élevaient à 26,5 M€ en AE et en CP, soit un taux d'exécution des crédits ouverts en LFI de 100 %. Ils se répartissaient ainsi entre les deux instituts d'émission : 4,26 M€ au profit de l'IEDOM,

principalement pour le traitement du surendettement, et 22,24 M€ au profit de l'IEOM pour les missions confiées par l'État.

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'APE (10,70 M€ en AE - 8,76 M€ après REJB* de 1,94 M€ - et 4,81 M€ en CP)

La dépense constatée en 2022 pour les prestations d'études au titre de contrats financiers, juridiques et comptables réalisées pour le compte de l'Agence des participations de l'État (APE) s'est élevée à 10,71 M€ (avant REJB*) en AE et 4,82 M€ en CP.

Le niveau d'engagement élevé constaté au titre de 2022, marqué par une augmentation d'un peu plus de 3 M€ par rapport à 2021, s'explique principalement par le recours à différents conseils financiers et juridiques au cours du dernier trimestre 2022 afin d'accompagner l'APE, non seulement lors du lancement de l'offre publique d'achat (OPA) simplifiée sur le capital d'EDF mais également au titre du suivi de l'opération jusqu'à son dénouement.

**retraits d'engagements juridiques basculés*

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (0,92 M€ en AE - 0,87 M€ après REJB* de 0,05 M€ - et 0,84 M€ en CP)

L'exercice 2022 s'est caractérisé par une consommation plus faible que l'estimation initiale (2,5 M€ en AE et CP) ; ce retour à un niveau d'avant crise Covid-19 s'explique par un volume de dossiers traités au titre du fonds de transition plus faible qu'anticipé – dispositif qui avait justifié l'augmentation des moyens dévolus au CIRI en 2022.

**retraits d'engagements juridiques basculés*

Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,65 M€ en AE et 0,75 M€ en CP)

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor ont été consommés pour un montant de 0,648 M€ en AE et de 0,753 M€ en CP. Ils sont essentiellement consacrés aux frais de promotion des valeurs du Trésor, aux abonnements de l'Agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs (licences Bloomberg, audits comptables, bulletins mensuels et rapport d'activité, frais de traduction, maintenance du site Internet, frais de communication).

Dépenses diverses de la DG Trésor (3,76 M€ en AE et 2,25 M€ en CP)

Ces dépenses, plus élevées que les années précédentes, s'expliquent notamment par le recours à une assistance juridique et financière pour le renouvellement de la concession du Stade de France (opération attribuée à la DG Trésor courant 2022) qui a abouti, pour 2022, à des engagements pour un montant total de 1,78 M€ ; les CP associés seront payés sur 2023 et, le cas échéant, les années suivantes. Par ailleurs, ces dépenses recouvrent principalement les remboursements de mises à disposition (1,31 M€ en AE et 1,13 M€ en CP) et le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées avec la garantie de l'État par BPI Assurance Export et aux opérations réalisées pour le compte de l'État par Natixis (0,17 M€ en AE et CP).

Autorité des normes comptables (0,06 M€ en CP uniquement)

Ces dépenses d'un faible montant correspondent à une dizaine de versements de l'ANC relatifs à des conventions pluriannuelles d'études ou de recherches engagées avant 2022.

Titre 5 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 13 200 € en AE et 8 400 € en CP correspondent à une maintenance évolutive d'un logiciel acquis par l'APE (engagement de la 1^{re} année du marché).

Titre 6 - Dépenses d'intervention

Contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (1,18 M€ en AE et 1,28 M€ en CP)

Ce total a principalement concerné la participation 2022 de la DG Trésor :

- à l'association Bruegel, pour un montant de 0,21 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut Louis Bachelier (ILB), pour un montant de 0,76 M€ en AE et CP (dont 0,06 M€ au titre d'une subvention complémentaire visant à instituer une nouvelle fondation, pour une période limitée de 2022 à 2024) ;
- à l'association Europe-Finances-Régulation (AEFR), issue de la fusion de l'Institut européen de régulation financière (EIRF) et de l'Association d'Économie Financière (AEF), pour un montant de 0,2 M€ en AE et CP ;
- au Centre for economic policy research (CEPR), afin de faciliter la réalisation de son projet de développement et de transfert à Paris, pour un montant de 0,1 M€ en CP (uniquement).

Participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris (0 € en AE et 0,58 M€ en CP)

7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,575 M€, ont été consacrés en 2022 à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris.

Autorité des normes comptables (1,55 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies en dépenses de titre 6 à 1,55 M€ en AE et en CP, correspondant principalement à des versements à deux entités :

- d'une part, la cotisation annuelle de la France à l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation au titre de 2021, pour un montant d'1 M€ en AE et CP ; ce montant n'avait pas été versée en 2021 compte tenu de difficultés administratives qui ont amené à reporter ce versement sur 2022 ;
- d'autre part, la cotisation annuelle de la France à l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) pour un montant de 0,35 M€ en AE et en CP), entité auprès de laquelle une cotisation exceptionnelle de 0,175 M€ en AE et CP a en sus été versée en 2022.

ACTION

02 – Développement international de l'économie française

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Développement international de l'économie française	59 720 519	5 100 000	64 820 519	59 720 519	5 100 000	64 820 519
	59 753 884	5 250 397	65 004 281	59 753 884	5 319 951	65 073 835

Constitué de 32 circonscriptions depuis le 1^{er} septembre 2022 placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux en charge de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse et la veille économique et financière de l'environnement économique international ;
- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du Président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises françaises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France (BF), opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où BF ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	59 720 519	59 753 884	59 720 519	59 753 884
Rémunérations d'activité	50 254 154	50 390 972	50 254 154	50 390 972
Cotisations et contributions sociales	9 369 913	9 274 656	9 369 913	9 274 656
Prestations sociales et allocations diverses	96 452	88 256	96 452	88 256
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 100 000	5 151 765	5 100 000	5 252 369
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 100 000	5 151 765	5 100 000	5 252 369
Titre 5 : Dépenses d'investissement		98 632		67 582
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		98 632		67 582
Total	64 820 519	65 004 281	64 820 519	65 073 835

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement

Depuis 2019, toutes les dépenses d'immobilier et d'investissement et la plus grande partie des dépenses de fonctionnement courant du réseau international de la DG Trésor, effectuées à l'étranger, sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Des dépenses de fonctionnement, dont une partie des dépenses informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système d'information unifié de la direction, demeurent portées par les crédits du programme 305. Elles se sont élevées en 2022 à 5,15 M€ en AE et 5,25 M€ en CP, dont 13 % payées depuis l'étranger et 87 % payées depuis Paris pour le compte du réseau.

Ces dépenses se répartissent en :

- dépenses informatiques (1,97 M€ en AE et 2,08 M€ en CP) ;
- dépenses de fonctionnement courant (1,71 M€ en AE et 1,70 M€ en CP) ;
- frais de changement de résidence (1,47 M€ en AE et CP).

Titre 5 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 98 632 € en AE et 67 582 € en CP correspondent à l'acquisition d'un matériel informatique « cœur de réseau » (commutateur de stockage) pour le centre de données de la direction.

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

ACTION

04 – Économie sociale, solidaire et responsable

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		19 202 180 24 925 629	19 202 180 24 925 629		19 245 744 19 002 996	19 245 744 19 002 996

Sous l'impulsion de la secrétaire d'État à l'Économie Sociale Solidaire (ESS) et Responsable (SE ESSR) placée en juillet 2020 auprès du ministre chargé de l'économie, l'action 04 du programme 305 créée en 2021 porte les crédits mobilisés par l'État sur les quatre axes suivants :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de soutien au développement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- apporter un appui au dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants nationaux de l'ESS ;
- assurer le suivi et la régulation de la finance solidaire, des pratiques d'investissements à impact social (IIS) en France, ainsi que le soutien au développement de ces pratiques ;
- assurer le suivi des aspects européens et internationaux de l'ESS et de l'IIS et représenter la France au sein des instances concernées (Union européenne, OCDE, OIT...).

Les crédits sont répartis en deux sous-actions :

- **une sous-action 1** pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) ;
- **une sous-action 2** pour les crédits dédiés au Dispositif local d'accompagnement (DLA), sous forme d'enveloppes déconcentrées dont le pilotage et la gestion sont déléguées aux directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	557 236	200 000	656 474
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	557 236	200 000	656 474
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 002 180	24 368 393	19 045 744	18 346 522
Transferts aux entreprises	19 002 180	573 048	19 045 744	733 048
Transferts aux autres collectivités		23 795 346		17 613 474
Total	19 202 180	24 925 629	19 245 744	19 002 996

Sous-action 1. Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) (13,7 M€ en AE et 8,1 M€ en CP)

Dépenses de fonctionnement (0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2022 à 557 k€ en AE et 656 k€ CP.

L'enveloppe est dédiée à la dématérialisation de la procédure de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), dont l'instruction est assurée par les préfetures de région. Ils ont servi à couvrir les frais d'un prestataire extérieur.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent également des crédits destinés à l'animation des réseaux de l'ESS dans les services déconcentrés de l'État (DREETS et DEETS).

Dépenses d'intervention dans le cadre du développement de l'ESSR et du soutien à l'IIS (13,2 M€ en AE et 7,5 M€ en CP)

1/ Soutien aux structures nationales de l'ESS (hors DLA) (2,4 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)

Ces crédits sont dirigés vers 3 catégories d'acteurs :

- « Têtes de réseaux » nationales de l'ESS, avec lesquelles l'État entretient un dialogue ;
- Organismes de réflexion et d'appui à la recherche académique ;
- Opérateurs intervenant directement pour favoriser le développement d'entreprises de l'ESS, soit sous forme d'accompagnement entrepreneurial, soit sous forme d'aide à l'accès aux financements nécessaires à leur activité.

2/ Soutien aux structures territoriales de l'ESS (4,0 € en AE et 3,9 M€ en CP)

- Le financement des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), à hauteur de 1,2 M€ en AE et CP.
- La relance au second semestre 2022 des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) : 2,8 M€ en AE et 2,7 M€ en CP dédiés à la construction d'un bouquet de services à l'attention des PTCE existants et émergents, et à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent « PTCE émergents ». En 2022, 16 structures ont été sélectionnées et bénéficient, en plus de l'accès au bouquet de services PTCE, de 100 k€ de subvention afin d'accélérer leur émergence.

3/ Soutien à l'IIS (6,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP)

Les crédits dédiés au soutien à l'investissement à impact social ont porté sur le financement de plusieurs acteurs favorisant l'émergence en France de pratiques d'investissement à impact (0,5 M€ en AE et CP), ainsi que sur le financement des Contrats à Impact (5,9 M€ en AE et 0,2 M€ en CP). Les dépenses en AE sur les Contrats à Impact correspondent à la participation de la DG Trésor en tant que tiers-payeur aux projets portés par Comme Les Autres (lutte contre la discrimination due au handicap) et Wake-up Café (lutte contre la récidive et réinsertion des sortants de prison).

4/ Développement européen et international (0,3 M€ en AE et en CP)

S'agissant du développement de l'ESSR à l'échelle européenne et internationale, les dépenses d'intervention se sont élevées à 300 k€ en AE et 351 k€ en CP décomposés de la manière suivante :

- 67 k€ au titre de la contribution française à l'OCDE portant sur le programme LEED (développement économique et création locale d'emplois), pour 2022-2023.
- 213 k€ en AE et 264 k€ en CP au titre du soutien au secrétariat de l'Alliance « Pact-for-Impact », lancée en 2019 afin de réunir États, organisations internationales et organismes de l'ESS en vue de la promotion à l'échelle internationale des acteurs de l'ESS, ainsi que de leurs réalisations les plus innovantes. Pact-for-Impact cible tout particulièrement des initiatives destinées à mobiliser des États et/ou des organisations internationales qui mobilisent des programmes de soutien public aux entreprises de l'ESS. Son secrétariat est assuré par un prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché public à bons de commande. L'écart entre AE et CP s'explique par un bon de commande couvrant le dernier trimestre 2021 et le premier trimestre 2022.

Sous- action 2. Dispositif local d'accompagnement (DLA) (11,2 M€ en AE et 10,9 M€ en CP)

Le DLA accompagne les entreprises de l'ESS dans la consolidation de leur modèle économique dans un objectif de développement des emplois et des projets portés par ces structures. Présent sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer, le DLA propose un accompagnement sur mesure et gratuit à près de 6000 bénéficiaires chaque année.

Stratégies économiques

Programme n° 305 | Justification au premier euro

Dans ce cadre, les structures bénéficient d'un parcours d'accompagnement mis en œuvre par des chargés de mission DLA au sein d'opérateurs au niveau départemental et régional. Ces opérateurs sont désignés (au sein de chaque département et région) à travers des appels à projets de 3 ans (2020-2022), et financés par l'intermédiaire d'un financement socle assuré par l'État et la Caisse des Dépôts, ainsi que de financement complémentaires variant selon chaque région (conseil régional, EPCI, fonds européens, etc.).

La gestion de l'intégralité de ces crédits d'intervention est déléguée aux services déconcentrés auprès des DREETS qui attribuent, via des conventions, des subventions aux opérateurs des DLA locaux.

L'écart d'exécution de 0,3 M€ entre les AE et le CP s'explique par le solde en 2022 de restes à payer sur les conventions conclues entre les DREETS et les opérateurs des DLA locaux au titre de l'année 2021.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					4 000	4 000
Transferts					4 000	4 000
Universités et assimilés (P150)	14 500	3 500				
Transferts	14 500	3 500				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	5 000	5 000				
Transferts	5 000	5 000				
Total	19 500	8 500			4 000	4 000
Total des transferts	19 500	8 500			4 000	4 000